

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE JAILLANS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JANVIER 2020

Présent(s) : Isabelle ROBERT, Jean-Noël FOURNAT, Philippe AROD, Gérard SERRADURA, Céline ACTON, Myriam PEYSSON, Jacques DILLMAN, Patrice CLAVAISSON, Mathieu DUMONT, Christophe VALLA, Pierre-Olivier MACHON, Annick VINCENT. Alain BONNET

Absent(s) excusé (s) : Régine ROIBET donne pouvoir à Jean-Noël FOURNAT

Virginie VIGNON donne pouvoir à Christophe VALLA

Date de la convocation : 21/01/2020

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe AROD

Début de séance à 19h00

 **APPROBATION PV DU 16 DECEMBRE 2019**

Madame Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 16 Décembre 2019.

Aucune remarque n'étant prononcée, le compte rendu est donc approuvé par l'ensemble des Conseillers municipaux.

 **URBANISME**

DECLARATION PREALABLES

- EDF-ENR- pour installation d'un générateur photovoltaïque (15 m²) -15 rue Le Haut de Belles.
- ISOWATT pour installation panneaux photovoltaïques (15 m²) -35 impasse des Frênes.
- M. Ghislain RIFFARD – 400 chemin des Vernets – Construction d'un abri de voiture et clôture.
- Mme Christelle DA CUNHA – 415 route des 3 Croix- Création d'un abri de jardin (19 m²).

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. RUCHON Oscar et Mme BLANC Magali (155 C route des Mas – Les Terrasses du Pouyet) : Construction d'une maison individuelle.

•—————•

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020

En vue de la préparation du budget primitif 2020, Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

- **DECIDE** de verser aux différentes associations les subventions suivantes :

<u>Subventions aux Associations</u>	B.P. antérieur	Réalisations	Vote
	14 721,89 €	14 417,41 €	18 020,00 €
Comité des fêtes de Jaillans Forfait annuel	2 000,00 €	2 000,00 €	2000,00 €
Subvention exceptionnelle 70 ans de Jaillans	0	0	2000,00 €
ASSOCIATIONS LOCALES			
Les amis de Jaillans	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Club des Boutons d'Or	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Le sou des écoles	200,00 €	200,00 €	200,00 €
APE Maternelle de l'Ecançière	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Que JAILLANS SCENE	0	0	200,00 €
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES			
Rugby Club Eymeux	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Bibliothèque municipale	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Espérance Hostunoise	150,00 €	150,00 €	150,00 €
ASSOCIATIONS AUTRES : SANTE			
Vaincre la mucoviscidose	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Centre Léon Bérard	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Paralysés de France	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Sclérose en plaque	50,00 €	50,00 €	50,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS			
Familles rurales (fonctionnement)	770,00	770,00 €	770,00 €
Familles rurales (Accueil périscolaire) *	4 812,41 €	4 812,41 €	6 000,00 €
Familles rurales (Rythmes scolaires/TAP) *	2 032,48 €	2 032,48 €	2 000,00 €
Familles Rurales (Mercredis loisirs) *	3 000,00 €	2 695,52 €	3 000,00 €
ADMR	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Amicale du personnel du canton	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Resto du cœur	50,00 €	50,00 €	50,00 €
FNACA	107,00 €	107,00 €	50,00 €
ONAC Bleuets de France	50,00 €	50,00 €	50,00 €
EL CONDOR	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Salon du livre Chatillon St Jean	50,00 €	50,00 €	50,00 €

***Sous réserve des chiffres définitifs attendus de Familles Rurales.**

REGLEMENT SERVICE COMMUN ADS – CONVENTION ADS PORTANT SUR L’INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D’OCCUPATION ET D’UTILISATION DU SOL

Madame le Maire rappelle que dans le contexte de désengagement des services de l’Etat, le service commun Application du Droit des Sols (ADS) a été créé le 1er janvier 2015 afin de proposer aux communes un service d’instruction des actes d’urbanisme.

A sa création 31 communes intègrent le service commun, en 2019 ce sont 41 communes qui confient l’instruction de tout ou partie des demandes d’autorisation du droit des sols.

En 2018, plus de 2 500 équivalents permis de construire ont été instruits. En 2019, l’activité du service instructeur devrait dépasser les 2 600 équivalents permis de construire instruits.

A la suite d’un travail de réflexion commun entre les élus, les agents des communes, le service ADS, ainsi que le comité de pilotage, il a été validé :

- Des évolutions pour optimiser la collaboration entre les communes et le service instructeur :
 - Le service commun est organisé en deux pôles territorialisés, un pôle sur le bassin de ROMANS et un pôle sur le bassin de VALENCE, pour une meilleure proximité avec les communes adhérentes
 - Des rencontres régulières, entre l’instructeur référent et la commune, sont planifiées au sein des bureaux ADS de VALENCE ou ROMANS. La fréquence est fonction du nombre d’équivalents PC instruits par an.
 - En plus de ces rencontres régulières les élus peuvent solliciter le service pour travailler en amont les projets.
- Une modification des modalités de la participation financière des communes avec une diminution de la part fixe liée à la population communale établie à 20% du budget et la part variable repartie proportionnellement au nombre d’équivalent de permis de construire instruit à l’année correspondant à 80% du budget.

Les modalités d’intervention du service commun de la communauté d’agglomération sont fixées par des conventions que la communauté d’agglomération passera avec chacune des communes concernées.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** à l’unanimité des membres présents ou légalement représentés

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l’avenant à la convention avec la **COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE VALENCE ROMANS** et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions ;
- **CONFIE** l’instruction des actes suivants au service commun ADS :
 - Permis de construire,
 - Permis d’aménager,
 - Permis de démolir,
 - Déclarations préalables maison individuelle,
 - Déclaration préalable lotissement,
 - Déclaration préalable située en zone de risque,
 - Autres déclarations préalables,
 - Certificat d’urbanisme d’information (Cu a)
 - Certificat d’urbanisme opérationnel (Cu b)
 - Décision préalable du Maire lorsque le projet porte sur une construction édifée sur un immeuble classé monument historique conformément aux dispositions de l’article R 425-23 du code de l’urbanisme ;
- **AUTORISE ET MANDATE** Madame le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

ENEDIS - CONSTITUTION DE SERVITUDE

Madame le Maire fait part au conseil municipal du dossier de servitude avec ENEDIS dont la convention a été signée le 8 septembre 2017 pour les parcelles ZK 4, ZK 48 et ZK 69 « le village » appartenant à la commune et qui seront exploitées par ENEDIS lors de la construction de lignes électriques souterraines.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

- **AUTORISE** Madame le Maire à constituer toutes servitudes d'utilité publique sur la commune de Jaillans au profit d'ENEDIS pour le dossier actuellement en cours ainsi que pour tous les autres organismes d'utilité publique qui en ferait la demande.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous document concernant ce dossier ainsi que les suivants.

AUGMENTATION DES LOYERS AU 1ER JANVIER 2020

Madame le Maire expose que les contrats de location des logements communaux prévoient la révision des loyers. Celle-ci intervient chaque année au 1er janvier pour les logements conventionnés.

Les loyers des logements communaux sont indexés sur l'indice de référence des loyers (IRL) :

$$\text{Loyer au 01/01 de l'année en cours} = \frac{\text{Loyer avant révision} \times \text{Nouvel IRL du 2ème trimestre 2019}}{\text{Ancien IRL du 2ème trimestre 2018}}$$

Où l'exposé de Madame le Maire, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés

- **DECIDE** l'augmentation des loyers conventionnés au 1er janvier 2020 selon l'IRL du 2ème trimestre 2019 et 2ème trimestre 2018 pour les loyers des villas locatives et le logement cure située au 45 A place de l'église.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ARRET BUS RUE DE MUSAN : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 16 décembre 2019 sollicitant dans le cadre de l'aménagement de sécurité et accès PMR arrêt bus:

- le FINANCEMENT DE L'ETAT au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) OU DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) RURAUX ou DSIL

Priorité 1 : Aménagement de sécurité et accessibilité PMR arrêt bus

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Aménagement de sécurité et accès PMR arrêt bus centre du village	6 450,00 €	DETR et/ou DSIPL (20 %) : 1 290,00 € DEPARTEMENT (30%) : 1 935,00 € CONSEIL REGIONAL (30%) : 1 935,00 €	Fonds propres (20 %) 1 290,00 €
TOTAUX	6 450,00 €	5 160,00 €	1 290,00 €

- Le FINANCEMENT DU DEPARTEMENT dans le cadre de la DOTATION DE SOLIDARITE TERRITORIALE
- LE FINANCEMENT DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Priorité 1 : Aménagement de sécurité et accessibilité PMR arrêt bus

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Aménagement de sécurité et accès PMR arrêt bus centre du village et aménagement d'un plateau traversant	10 790,00 €	DETR et/ou DSIPL (20 % de 6 450,00 €) 1 290,00 € DEPARTEMENT (30%) 3 237,00 € CONSEIL REGIONAL (30%) 3 237,00 €	Fonds propres (15%) 3 026,00
TOTAUX	10 790,00 €	7 764,00 €	3 026,00 €

Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE DE SOLLICITER :**

- ⊗ **L'ETAT** pour l'obtention de la **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)** ou **DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local)**,
- ⊗ **Le DEPARTEMENT** dans le cadre de la **Dotation de Solidarité Territoriale 2020**
- ⊗ **La REGION AUVERGNE RHONE ALPES.**

Pour l'obtention d'un financement le plus élevé possible sur le montant estimatif présenté.

ADOpte le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que les plans de financement pour le dossier déposé en 2020 (présentés ci-dessus)



QUESTIONS DIVERSES

❖ **Fête des laboureurs : du 22 au 26 février 2020** : Les festivités débiteront le Samedi 22 février jusqu'au Mercredi 26 février et seront célébrées sous la présidence de Madame et Monsieur Stéphane PEYSSON.

❖ **Projet photographique avec les agriculteurs et les employés du BTP** : Mise en avant des professions de l'agriculture et du BTP au travers d'un ensemble de montages photographiques. Une exposition sera proposée ultérieurement à la suite de cette collaboration.

❖ **LPO : Le Refuge enchanteur** : Des animations seront proposées ultérieurement par l'association LPO pour valoriser le travail réalisé au sein de notre commune pour la protection de la faune et de la flore.

❖ **STEP : Mail de Valence Romans Agglo** : Madame le Maire donne lecture à l'ensemble des conseillers municipaux du mail transmis par les services de l'Agglo à la suite du constat de mauvais entretien de la station d'épuration.

Pour les services compétents, cette situation est maîtrisée et n'appelle aucune remarque particulière. Il sera nécessaire de contacter téléphoniquement le service en charge de la STEP afin de de confronter les points de vue.

❖ **Course cycliste VSRP le samedi 14 mars 2020** : Madame le Maire informe le conseil du passage d'une course cycliste le samedi 14 mars 2020.

❖ **Suppression progressive de la Taxe d'habitation** : Madame le Maire expose les conséquences de la suppression progressive de la Taxe d'habitation qui sera compensée par le Foncier bâti dans son intégralité sur une période de 3 ans à compter de 2020.

❖ **Vitrine extérieure** : Madame le Maire propose de reporter le positionnement de la vitrine extérieure au prochain conseil municipal.

❖ **Planning élections municipales des 15 et 22 mars 2020** : Une permanence des élus sera mise en place durant ces périodes d'élections municipales.

❖ **Eclairage Public** : Alain BONNET, expose à l'ensemble des conseillers municipaux, suite à une réunion à l'Agglo les conditions de prise en charge par les communes des frais de gestion et d'entretien liés à l'éclairage public.

Compte tenu de la complexité des conventions en cours, une mise à niveau sera effective à l'issue du prochain mandat pour l'ensemble des communes de la Drôme.

❖ **Accès Entrée du Village** : Une étude est en cours pour le réaménagement de l'accès au village.

Appartement Locatif de la Cure : Philippe AROD, rend compte du constat d'un début d'Inondation au sein de l'appartement de la Cure qui serait due à l'état de la tuyauterie existante sous l'évier. Une fuite aurait été constatée. Des travaux de remise à niveau seront nécessaires pour pallier à ce problème qui risque d'être récurrent.

Agenda :

- Les 22 au 26 février 2020
- Fête des laboureurs sous la présidence de Madame et Monsieur Stéphane PEYSSON
- Le 2 mars 2020 :
- Prochain conseil : vote du CA, des comptes de gestion 2019 et budget primitif 2020.
- Les dimanches 15 et 22 mars 2020
- Elections municipales.

21 h 00 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : Philippe AROD